



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.: Générale  
3 avril 2007

Français  
Original : Anglais

**Conférence des Parties à la Convention de Stockholm  
sur les polluants organiques persistants**

**Deuxième réunion**

Genève, 1er-5 mai 2006

Point 5 h) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises à la Conférence des Parties pour examen  
ou décision : ressources financières**

**Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la  
Conférence des Parties à sa troisième réunion\*\***

**Note du secrétariat**

1. Comme indiqué dans le document UNEP/POPS/COP.3/16, l'annexe à la présente note contient le rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants à sa troisième réunion. Ce rapport n'a pas été officiellement édité.
2. Le rapport est soumis conformément au paragraphe 7 du mémorandum d'accord conclu entre la Conférence des Parties et le Conseil du FEM, figurant en annexe à la décision SC-1/11, qui dispose que « ... le Conseil [du FEM] préparera et présentera des rapports périodiques à la Conférence des Parties, lors de chacune de ses réunions ordinaires. » Les paragraphes 8 à 12 du mémorandum indiquent les éléments devant figurer dans ce rapport.
3. Le paragraphe 13 du mémorandum d'accord prévoit que « La Conférence des Parties pourra saisir le Conseil de toute question découlant des rapports reçus. »

\* UNEP/POPS/COP.3/1.

\*\* Convention de Stockholm, articles 13 et 14; rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants sur les travaux de sa première réunion (UNEP/POPS/COP.1/31), annexe I, décision SC-1/11.



**FEM**

**Fonds  
pour l'environnement mondial**

---

28 mars 2007

**RAPPORT DU FEM À LA TROISIÈME RÉUNION  
DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
À LA CONVENTION DE STOCKHOLM  
SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS**

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été préparé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour la troisième session de la Conférence des parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP). Il porte sur la période allant du 15 décembre 2005 au 31 décembre 2006. Il décrit les activités menées par le FEM dans les domaines couverts par la Convention pendant cette période et présente la suite donnée aux directives de la Conférence des parties, plus particulièrement aux décisions en rapport avec le FEM prises lors de la deuxième session. Il complète les rapports déjà présentés par le FEM à la Conférence des Parties (voir annexe A).

2. Nous appelons l'attention des Parties sur le rapport annuel (2005) du FEM qui sera mis à la disposition de la Conférence à sa troisième session. Ce rapport, ainsi que d'autres publications et documents du FEM, peuvent également être consultés sur le site web de l'institution ([www.theGEF.org](http://www.theGEF.org)).

## II. ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION « POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

3. Principal organisme faisant provisoirement office de mécanisme financier de la Convention de Stockholm, le FEM finance des projets pilotés par les pays eux-mêmes et correspondant aux politiques, stratégies, secteurs d'action prioritaires et critères d'attribution des ressources approuvés par la Conférence des Parties. Les activités financées par le FEM sont principalement administrées par ses Agences de mise en œuvre – le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale – et par ses Organismes d'exécution opérant sous le régime du dispositif élargi<sup>1</sup>, ci-après collectivement dénommés « Entités d'exécution du FEM ». Des informations sur tous les projets du FEM sont disponibles sur le site du FEM à la rubrique « Project Database ».

4. À la fin de la période considérée, c'est-à-dire au 31 décembre 2006, les engagements du FEM dans des projets du domaine d'intervention « polluants organiques persistants » étaient estimés à 218 millions de dollars<sup>2</sup>. Ces ressources ont permis de mobiliser plus de 153 millions de dollars de cofinancement, portant à plus de 370 millions de dollars la valeur totale du portefeuille dans ce domaine.

5. Il convient de noter en outre que les ressources allouées par le FEM dans ses autres domaines d'intervention (diversité biologique, changements climatiques, dégradation des sols, appauvrissement de la couche d'ozone et eaux internationales) peuvent avoir des effets positifs transsectoriels, tels que le développement des ressources humaines et des institutions, qui aident à atteindre les objectifs de la Convention de Stockholm sur les POP, ou peuvent directement appuyer des activités ayant trait à la problématique des POPs, comme la lutte intégrée contre les ennemis des cultures<sup>3</sup> ou la prise en compte des sources terrestres de pollution<sup>4</sup>.

<sup>1</sup>FAO, ONUDI, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement et Banque interaméricaine de développement

<sup>2</sup> 250 millions de dollars ont été alloués aux POP dans le cadre de FEM-3 (2002-2006).

<sup>3</sup> Dans le cas, par exemple, de la *Gestion durable des sols dans le Haut Pamir et le Pamir-Alai*, un projet récemment approuvé.

<sup>4</sup> Dans le cas, par exemple, du *Fonds d'investissement en partenariat pour la lutte contre la pollution dans les grands écosystèmes marins de l'Asie de l'Est*, un projet récemment approuvé.

**Projets approuvés (15 décembre 2005 - 31 décembre 2006)**

6. Au cours de la période considérée, 19 projets ont été approuvés par le FEM dans le domaine des polluants organiques persistants. Le tableau 1 présente ces projets par catégorie. Les tableaux 2 à 4 donnent davantage d'informations sur chacun d'entre eux, l'annexe B faisant une synthèse des objectifs et activités de chaque projet de grande et de moyenne envergure approuvé entre le 15 décembre 2005 et le 31 décembre 2006. Tous les projets approuvés depuis l'adoption de la Convention de Stockholm sont énumérés à l'annexe C.

*Tableau 1 : Projets approuvés dans le domaine d'intervention « polluants organiques persistants » entre le 15 décembre 2005 et le 31 décembre 2006.*

Nature des activités	Nombre d'activités	Financement du FEM* (USD M)	Cofinancement (USD M)	Financement total (USD M)
Projets de grande et de moyenne taille	4	29,00	29,63	58,64
Activités habilitantes (plans nationaux de mise en œuvre) **	6	4,38	2,54	6,92
Préparation de projets (PDF)	9	1,56	0,97	2,53
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>34,9</b>	<b>33,1</b>	<b>68,1</b>

\* Y compris les frais d'Agences

\*\* Y compris le plan national de mise en œuvre pour le Brésil

7. Il ressort du tableau 1 que les ressources accordées par le FEM dans le domaine des polluants organiques persistants pendant la période considérée s'élèvent à 34,9 millions de dollars, le montant total des financements dépassant 68 millions de dollars. Les cofinancements mobilisés auprès des pays bénéficiaires, des Entités d'exécution du FEM, des organismes d'aide bilatérale, des organisations non gouvernementales et du secteur privé s'établissent donc à plus de 33 millions de dollars.

8. Le tableau 2 donne la liste des projets de grande et de moyenne envergure approuvés pendant la période examinée. Ces projets concernent différents aspects liés à l'application de la Convention de Stockholm, à savoir la gestion et l'élimination des PCB, l'élaboration de stratégies pour - traiter le problème des sites contaminés ou la réduction des dioxines rejetées par les incinérateurs de déchets biomédicaux.

9. Le tableau 3 présente les 5 nouveaux projets d'activités habilitantes approuvés pendant la période examinée (pour l'élaboration de plans nationaux de mise en œuvre), et l'annexe D donne la liste de tous les pays attributaires d'un financement du FEM pour l'établissement de leurs plans nationaux de mise en œuvre.

### *Préparation de projets*

10. Pour aider les pays à développer une idée de projet et à préparer la demande qu'ils présenteront, le FEM commence souvent par accorder un premier financement. Neuf financements ont été accordés à ce titre pendant la période objet du présent rapport. Ils sont énumérés au tableau 4. Le portefeuille de projets, à présenter pendant l'année 2007, correspond à environ 80 millions de dollars de financement par le FEM.

### *Avancement du programme d'élaboration des plans nationaux de mise en œuvre*

11. Au 31 décembre 2006, le FEM finançait l'élaboration de 131 plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm. Le tableau 5 fait le point sur le processus d'approbation de ces plans et en donne la répartition géographique. Le tableau 6 présente leur état d'avancement. Au 15 décembre 2006, 76 pays avaient finalisé leur plan ou rédigé un projet, 17 étaient en train de le préparer, et 10 avaient terminé toutes les activités de collecte d'informations, d'inventaire, etc. et étaient en train de définir leurs priorités. Le site web de la Convention de Stockholm montre que 25 de ces pays, parties à cette Convention<sup>5</sup>, ont déjà soumis leur plan de mise en œuvre au Secrétariat de la Convention.

### *Portefeuille des projets pour approbation en 2007*

12. Le portefeuille de projets, à présenter au Conseil du FEM pendant l'année 2007, est d'environ 80 millions de dollars (y compris les frais d'Agences). Le même effort est attendu pour l'année 2008. Le portefeuille de 2007 se compose de 12 projets de grande envergure, dont 10 nationaux et 2 régionaux, et de 18 projets de moyenne envergure, dont 9 nationaux, 3 régionaux et 6 globaux.

*Tableau 2 : Projets de grande et de taille moyenne approuvés par le Conseil du FEM entre le 15 décembre 2005 et le 31 décembre 2006*

<b>Pays</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Entité d'exécution</b>	<b>Financement du FEM* (USD M)</b>	<b>Financement total (USD M)</b>
Projet global (Argentine, Inde, Liban, Philippines, Sénégal, Viet Nam, Lettonie, Tanzanie)	Projet : Démonteur et Promouvoir les meilleures techniques et pratiques de réduction des déchets biomédicaux pour éviter les rejets de dioxines et de mercure dans l'environnement	PNUD	11,1	24,6
Projet régional (Nigeria Ghana)	Élaboration de stratégies d'identification des sites contaminés par des produits chimiques figurant aux annexes A, B et/ou C de la Convention de Stockholm	ONUDI	2,65	4,65
Chine	Solutions de remplacement à l'usage du DDT dans la fabrication des peintures antisalissure	PNUD	11,9	24,2
Lettonie	Élimination sans risque pour l'environnement des équipements et	PNUD	1	2,84

<sup>5</sup> Conformément aux directives de la Conférence, les pays signataires de la Convention de Stockholm ou en passe de devenir parties à ce texte peuvent désormais prétendre à une aide pour la préparation de leur plan national de mise en œuvre.

Pays	Intitulé du projet	Entité d'exécution	Financement du FEM* (USD M)	Financement total (USD M)
	déchets contenant des PCB			
Brésil (plan national de mise en œuvre)	Mesures initiales d'application de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants : Préparation d'un plan national de mise en œuvre	PNUE	1,85	3,53

\*Y compris les frais d'Agences et les financements pour la préparation de projets

Tableau 3 : Activités habilitantes approuvées dans le cadre de la procédure accélérée entre le 15 décembre 2005 et le 31 décembre 2006

Pays	Entité d'exécution
République dominicaine	PNUD
El Salvador	PNUD
Sierra Leone	ONUDI
Surinam	PNUD
Trinidad-et-Tobago	PNUD

Tableau 4 : Préparation de projets : Financements approuvés entre le 15 décembre 2005 et le 31 décembre 2006.

Pays	Intitulé du projet	Entité d'exécution	Financement du FEM (USD M)
Chili	Préparation d'un plan de gestion des PCB	PNUD	0,040
Chine	Gestion écologiquement durable des déchets biomédicaux	ONUDI	0,350
Maurice	Gestion durable des POP	PNUD	0,048
Mexique	Préparation d'un plan de gestion de POP sous forme de pesticides	PNUD	0,025
Mexique	Préparation d'un plan de gestion des PCB	PNUD	0,025
Maroc	Gestion et élimination sans risque des PCB	PNUD	0,335
Tunisie	Projet pilote de promotion des meilleures méthodes et pratiques de gestion des déchets biomédicaux et des PCB	Banque mondiale	0,340
Viet Nam	Projet pilote de gestion et d'élimination des PCB	Banque mondiale	0,350
Viet Nam	Projet pilote d'application des meilleures techniques et des meilleures pratiques environnementales pour réduire ou éliminer les rejets de PCCD/PCDF dus aux activités industrielles	ONUDI	0,050

Tableau 5 : Portefeuille des projets de plans nationaux de mise en œuvre au 31 décembre 2006

<b>Opérations approuvées</b>	
- 115 propositions ont été approuvées dans le cadre de la procédure accélérée	
- L'Inde et la Fédération de Russie ont accès à un financement PDF-B pour préparer un projet de grande taille	
- Les projets de grande taille de la Chine et du Brésil sont en cours d'exécution	
- 12 pays participent au projet pilote	
<b>Répartition régionale des projets de plans nationaux de mise en œuvre</b> (y compris les 12 pays pilotes et les pays bénéficiaires d'un PDF)	
Afrique :	45 pays
Asie et Pacifique :	34 pays
Europe et Asie centrale :	24 pays
Amérique latine et Caraïbes :	28 pays

Tableau 6 : État d'avancement des plans nationaux de mise en œuvre au 15 décembre 2006

	<b>Phase 1</b>	<b>Phase 2</b>	<b>Phase 3</b>	<b>Phase 4</b>	<b>Phase 5*</b>	<b>Total</b>
<b>Nbre de pays</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>10</b>	<b>17</b>	<b>76</b>	<b>131</b>

\* Les directives du FEM et le document d'orientation sur l'élaboration d'un plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm recommandent de suivre une procédure en cinq phases pour préparer ce plan. La phase 1 correspond à la mise en place d'un mécanisme de coordination et à l'organisation du processus ; la phase 2 comprend l'inventaire des POP et l'évaluation des infrastructures et des capacités nationales ; la phase 3 consiste à évaluer les priorités et fixer des objectifs ; la phase 4 correspond à la rédaction du plan et des programmes d'action connexes ; et la phase 5 consiste à adopter et soumettre le plan. Dans ce tableau, les pays ayant terminé la rédaction d'un projet de plan sont classés dans la phase 5.

### **Consultation avec le Secrétariat de la Convention de Stockholm**

13. Conformément aux dispositions du mémorandum d'accord entre la Conférence des parties et le Conseil du FEM, la coopération qui s'était établie avec le Secrétariat de la Convention de Stockholm depuis l'adoption de cette dernière s'est poursuivie. Le Secrétariat de la Convention est intervenu lors de la réunion du Conseil, en juin 2006, et lors de la troisième réunion de l'Assemblée, en août 2006. Le Secrétariat est régulièrement invité à donner son avis sur tous les projets proposés avant leur approbation par le FEM, ainsi que sur les questions touchant au développement du domaine d'intervention « polluants organiques persistants ». Ainsi, il est membre du groupe technique consultatif constitué par la Présidente du FEM pour examiner et revoir les stratégies de l'institution dans ce domaine, dans celui de l'appauvrissement de la couche d'ozone et celui de la gestion rationnelle des produits chimiques, une question transsectorielle <sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Ce travail devrait être terminé d'ici juin 2007. Il en sera rendu compte de façon plus complète dans le prochain rapport du FEM à la Conférence.

### III. ACTIVITÉS D'ÉVALUATION DU FEM

14. Pendant la période couverte par le présent accord, le Bureau de l'évaluation du FEM a mené à bien un rapport et quatre études, à savoir le Rapport annuel de la performance du FEM (2005), l'Examen de portefeuilles-pays – Costa Rica (1992-2005), l'Évaluation du calcul du surcoût, l'Évaluation de l'expérience des Organismes d'exécution opérant sous le régime du dispositif élargi du FEM, et l'Évaluation du cycle des activités et des modes d'intervention du FEM. Les deux premiers documents ont été présentés au Conseil du FEM en juin 2006. Ils sont placés sur la page web suivante, accompagnés de la réponse de la direction du FEM :

[http://www.thegef.org/Documents/Council\\_Documents/GEF\\_C28/gef\\_c28.html](http://www.thegef.org/Documents/Council_Documents/GEF_C28/gef_c28.html)

15. Les trois derniers ont été présentés au Conseil du FEM en décembre 2006. Ils sont placés sur la page web suivante, accompagnés de la réponse de la direction du FEM:

[http://www.thegef.org/documents/council\\_documents/GEF\\_30/CouncilMeetingDecember2006.html](http://www.thegef.org/documents/council_documents/GEF_30/CouncilMeetingDecember2006.html)

16. Le Conseil a également approuvé une nouvelle politique du suivi et de l'évaluation en février 2006. Ce document est placé sur la page web suivante :

[http://www.gefweb.org/MonitoringandEvaluation/MEPoliciesProcedures/documents/Policies\\_and\\_Guidelines-me\\_policy-french.pdf](http://www.gefweb.org/MonitoringandEvaluation/MEPoliciesProcedures/documents/Policies_and_Guidelines-me_policy-french.pdf)

17. Le Bureau de l'évaluation du FEM effectue actuellement une série d'évaluations des procédures et principes en vigueur dans l'institution, des activités de renforcement des capacités, des portefeuilles-pays et des études d'impact. Les conclusions et les recommandations résultant de ces études ne sont pas encore connues. Les notes préliminaires et la documentation sur les évaluations du FEM sont placées sur le site de l'institution (<[www.thegef.org](http://www.thegef.org)>) à la rubrique 'Evaluation Office.

#### ***Rapport annuel de la performance du FEM (2005)***

18. Soumis chaque année au Conseil, le Rapport annuel de la performance du FEM est consacré à un bilan annuel des résultats des activités du FEM, aux mécanismes qui influent sur l'obtention de ces résultats, et à l'évaluation que le Bureau de l'évaluation fait des activités de suivi et d'évaluation à tous les niveaux. Ce rapport vise à fournir au Conseil et aux autres organes et partenaires du FEM un avis sur la progression du portefeuille.

L'édition de 2005 examine les points suivants : résultats obtenus par les projets et viabilité des acquis, principaux facteurs influant sur l'obtention des résultats, évaluation des mécanismes de gestion des risques dans les projets FEM, qualité du suivi des projets, et qualité des rapports d'évaluation finale.

#### ***Évaluations des portefeuilles-pays***

19. Bien que le FEM ait été créé il y a plus de 10 ans, aucune évaluation n'avait jamais été entreprise de l'ensemble du portefeuille de projets au niveau d'un pays donné. Le Bureau de l'évaluation a réalisé un premier projet pilote d'évaluation de son portefeuille de projets au Costa Rica. Cet exercice a permis de répondre à des questions clés sur l'utilité et l'efficacité

du portefeuille du FEM au Costa Rica. Il a permis d'établir que plusieurs projets avaient eu des effets positifs notables sur l'environnement mondial, notamment dans les domaines d'intervention « changements climatiques » et « diversité biologique ». En outre, ce type d'évaluation a fait ressortir comment le FEM intervient dans un pays et a montré comment ces projets sont le prolongement de la stratégie nationale sur l'environnement et des mesures prises par le pays pour répondre aux conventions internationales dont le FEM est le mécanisme financier.

### *Évaluation conjointe du cycle des activités et des modalités d'intervention*

20. Ayant pris bonne note des conclusions de l'évaluation, à savoir que le cycle des activités du FEM n'est efficace ni au plan des résultats obtenus ni au plan du délai d'instruction des projets, et que la situation ne fait qu'empirer, le Conseil « a prié le Secrétariat de travailler avec toutes les entités du FEM pour proposer un nouveau cycle de projet, en lui présentant des formules dans ce sens à sa réunion de juin 2007. L'objectif sera de ramener à moins de 22 mois le délai d'instruction des projets, depuis leur identification jusqu'à leur lancement [...] ». Le rapport que le FEM présentera à la quatrième session de la Conférence rendra compte des résultats de ce travail.

### *Examen de l'expérience des Organismes d'exécution*

21. Il s'agissait d'évaluer l'expérience des sept Agences d'exécution opérant sous le régime du dispositif élargi<sup>7</sup>, au plan de la coopération avec le FEM, des politiques applicables et de l'élaboration et de l'exécution des projets. Cet examen ayant conclu que les Agences d'exécution se heurtaient à des difficultés pour participer aux activités du FEM, un certain nombre de mesures sont en train d'être prises pour promouvoir leur participation à ces activités et, d'une façon plus générale, les « placer sur un pied d'égalité » avec les Agences de mise en œuvre

### *Évaluation du calcul du surcoût*

22. Selon cette évaluation, bien que le principe du financement du surcoût soit appliqué dans l'ensemble du FEM, le mode actuel d'évaluation du surcoût et d'établissement des documents correspondants n'ajoute rien à la qualité des projets. Le Conseil du FEM a donc demandé au Secrétariat de préparer de nouvelles modalités d'évaluation du surcoût et d'établissement des documents correspondants « pour permettre une définition plus simple du scénario de base, du surcoût et du cofinancement » (voir les paragraphes 32 à 36 ci-après pour se faire une idée de la méthode appliquée dans le domaine d'intervention « polluants organiques persistants »). Le rapport que le FEM présentera à la quatrième session de la Conférence des Parties rendra compte des résultats de ce travail.

## **IV. QUATRIÈME RECONSTITUTION DES RESSOURCES DE LA CAISSE DU FEM**

23. La quatrième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM (FEM-4) a été menée à bonne fin en août 2006. Le Conseil a approuvé l'accord de reconstitution à sa réunion extraordinaire au Cap, en Afrique du Sud. Trente-deux pays ont accepté de verser 3,13 milliards de dollars pour reconstituer les ressources de la Caisse pour les quatre prochaines

<sup>7</sup> BAsD, BAfD, BERD, BID, FAO, ONUDI, FIDA

années, un chiffre record dans l'histoire du FEM. Les 32 pays donateurs sont les suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chine, Corée, Danemark, Espagne, États-unis, Finlande, France, Grèce, Inde, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie.

24. Le montant des ressources allouées à chaque domaine d'intervention a été arrêté pendant le processus de reconstitution, 300 millions de dollars allant aux polluants organiques persistants pour la période de quatre ans (2006-2010). Ce chiffre, qui est en augmentation par rapport à la période précédente, traduit la ferme volonté du FEM de continuer à apporter son appui aux projets sur les POP et aux pays pouvant prétendre au financement de l'institution.

25. Les Recommandations pratiques approuvées pendant la négociation de la reconstitution des ressources et entérinées par le Conseil du FEM portent sur les aspects suivants : programmation des orientations de FEM-4 : synergies entre les objectifs des conventions internationales sur l'environnement et le renforcement des liens entre environnement et développement ; appel à examiner et réviser, si nécessaire, les stratégies des six domaines d'intervention ; approbation et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation du secteur privé ; élaboration de modalités d'application claires du principe du surcoût aux opérations du FEM ; élargissement du DAR au reste du FEM d'ici 2010, si possible ; élaboration d'un plan de renforcement de la participation des Agences d'exécution aux opérations du FEM ; reconnaissance du fait que l'amélioration de la performance et l'obtention de résultats au niveau national passent par un renforcement des capacités, qui est particulièrement efficace lorsqu'il prend la forme d'un apprentissage par la pratique dans le cadre de l'une des composantes d'un projet ; mise au point d'un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs et d'outils de suivi communs dans chacun des domaines d'intervention ; simplification du cycle des projets du FEM ; règles et procédures claires et objectifs précis pour sélectionner les projets et gérer le portefeuille des activités en préparation, dont une politique d'annulation des projets ; préparation de propositions de renforcement de l'éthique de responsabilité des Agences de mise en œuvre et d'exécution, dont des normes fiduciaires minimales sur le modèle des normes internationales faisant autorité ; élaboration d'une stratégie de sensibilisation et de communication pour améliorer la qualité de l'information sur le FEM et ses résultats, et y donner un meilleur accès, et pour assurer la transparence complète de l'information ; dispositions prévoyant la prise en compte et le transfert des acquis ; communication de toutes les dépenses administratives de fonctionnement ; qualité des systèmes de suivi et d'évaluation ; respect des normes minimales de suivi et d'évaluation ; et préparation d'un tableau synoptique de la performance et des résultats.

26. Le lien ci-dessous permet de télécharger le document sur la reconstitution des ressources :

[http://thegef.org/3rd\\_assembly/GEF.A.3.6%20Summary%20of%20Negotiations\\_French.pdf](http://thegef.org/3rd_assembly/GEF.A.3.6%20Summary%20of%20Negotiations_French.pdf)

## V. SUITE DONNÉE AUX DIRECTIVES REÇUES AU TITRE DE LA CONVENTION

### *Cofinancement des projets du FEM liés aux POP*

27. La Conférence des parties a prié le FEM d'inclure dans ses rapports ordinaires « une analyse plus approfondie de son financement [...] et à se servir de son réseau pour trouver d'autres sources de financement pour les activités dans le domaine des POP et de continuer d'élaborer des directives opérationnelles qui facilitent et guident l'approche et les actions de ses [...] Agences de façon à aider de manière prospective à mobiliser d'autres sources de financement pour les projets relatifs aux POP [...] ». Les faits décrits ci-après sont une première tentative d'analyser le financement des projets du portefeuille « polluants organiques persistants », dans les limites que permettent la taille restreinte de l'échantillon et le caractère incomplet des données. La mise en place du nouveau système intégré de gestion et de suivi des projets, l'accès à de meilleures données sur les cofinancements du fait de la politique décidée en la matière et l'existence d'une plus large cohorte de projets devraient faciliter cet exercice à l'avenir. D'une manière générale, comme l'indiquent les informations que le FEM a communiquées au Secrétariat de la Convention suite à la décision SC-2/12, le travail actuel de mise en application des Recommandations pratiques pour FEM-4, plus particulièrement sous l'angle de la viabilité à long terme des projets du FEM et de la coopération avec le secteur privé, contribuera à donner suite à la demande de la Conférence.

28. La politique de cofinancement du FEM approuvée par le Conseil en mai 2003 (GEF/C.20/6/Rev.1) souligne l'importance du cofinancement, faisant valoir qu'il :

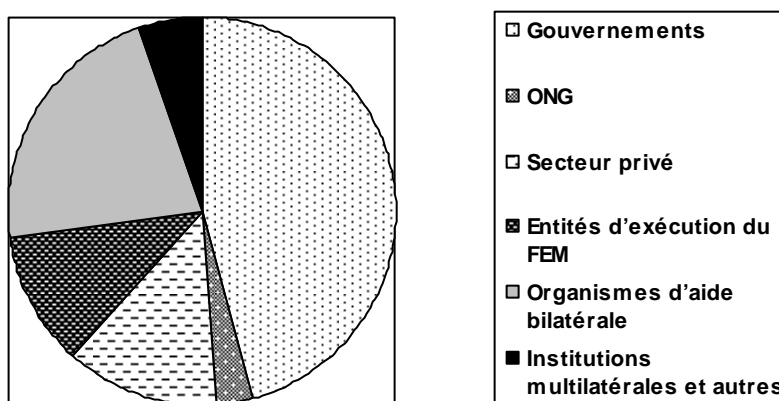
- a) « vient augmenter les ressources disponibles pour financer la réalisation des objectifs écologiques ;
- b) constitue un indicateur important du degré d'engagement des partenaires de contrepartie, des bénéficiaires et des Agences de mise en œuvre et d'exécution en faveur des projets du FEM ; et
- c) aide à garantir le succès des projets du FEM et leur acceptation par les acteurs locaux en les intégrant au développement durable, optimisant et pérennisant ainsi leurs effets. »

29. La présente analyse porte sur 22 projets, dont les projets achevés, approuvés par le Conseil ou agréés par le DG<sup>8</sup>. Le cofinancement peut émaner de plusieurs sources. L'étude est plus particulièrement consacrée à la structure du cofinancement, c'est-à-dire sa répartition entre les six catégories suivantes : gouvernements, Agents et Organismes d'exécution du FEM, organismes d'aide bilatérale, institutions multilatérales et autres, secteur privé et organisations non gouvernementales (ONG). Les cofinancements peuvent prendre la forme de dons, de prêts et de contributions fermes en nature. Dans ce contexte, les cofinancements de source bilatérale incluent les ressources mobilisées au titre des projets par les-Agences du FEM ; la participation des Entités d'exécution du FEM est essentiellement non financière ; les cofinancements des « ONG » incluent les ressources émanant d'établissements

<sup>8</sup> Portant sur un total de 22 projets, dont peu sont achevés, voire avertisés, cette analyse doit être considérée comme indicative.

d'enseignement ; les « gouvernements » incluent les entités infranationales et les bénéficiaires ; et « autres » renvoie aux contributions (non financières) des fondations et des experts.

30. La répartition du cofinancement entre ces six catégories est la suivante : gouvernements : 46 % ; Agents et Organismes d'exécution du FEM : 11 % ; organismes d'aide bilatérale : 22 % ; institutions multilatérales et autres : 5 % ; secteur privé : 13 % ; ONG : 3 % (voir diagramme ci-dessous). Dans la cohorte des 22 projets examinés, le cofinancement s'élève en moyenne à approximativement 50 % du total de l'enveloppe de financement, les autres 50 % représentant les aides financières du FEM.



31. La part de chacune de ces catégories variant beaucoup d'un projet à l'autre, il est difficile à ce stade d'établir des corrélations ou des tendances réelles. Force est de relever toutefois que la part du secteur privé est loin d'être négligeable dans un certain nombre de projets, même si elle n'atteint globalement que 13 %. À titre d'exemple, la contribution du secteur privé dans trois des projets s'élève respectivement à 60 %, 69 % et 82 %, correspondant aux apports des entreprises participantes. Il s'agit là d'un constat encourageant qui met en évidence des possibilités importantes de mobilisation du secteur privé à l'appui de la mise en œuvre de la Convention de Stockholm dans les pays en développement ou à économie en transition.

#### ***Approche du FEM concernant le surcoût dans le domaine des POP***

32. La Conférence des parties a prié le FEM de « donner des éclaircissements sur la manière dont il applique le concept de surcoût à ses activités dans le domaine d'intervention relatif aux polluants organiques persistants ». L'une des Recommandations pratiques approuvées dans le cadre de la reconstitution des ressources du FEM priait le Secrétariat et les Agences du FEM de préparer des modalités d'application plus claires du principe du surcoût aux opérations du FEM dans chacun des domaines d'intervention. Donnant suite à cette recommandation, et en réponse à l'Évaluation du calcul du surcoût préparé par le Bureau de l'évaluation du FEM, le Conseil a, à sa réunion de décembre 2006, prié le Secrétariat du FEM de préparer de nouvelles directives opérationnelles qui répondent, entre autres, à la nécessité d'une définition plus simple du scénario de base, du surcoût et du cofinancement.

33. Le rapport que le FEM présentera à la quatrième réunion de la Conférence des Parties présentera de façon plus exhaustive les résultats de ce travail, toujours en cours, et de ses implications pour le domaine d'intervention « polluants organiques persistants ». Dans l'intervalle, et sans préjudice des autres décisions du Conseil du FEM, un certain nombre d'observations d'ordre général peuvent être faites sur l'approche du FEM concernant le principe du surcoût dans le domaine des POP.

34. Dans sa politique initiale concernant le surcoût<sup>9</sup>, le FEM définit ce dernier comme étant le coût de l'action nationale venant s'ajouter au strict nécessaire dont un pays a besoin pour réaliser ses propres objectifs de développement, mais qui est toutefois nécessaire pour *protéger l'environnement mondial*. La détermination du surcoût nécessite une estimation du coût du scénario de développement durable pris comme *référence* et du coût de l'*alternative* financée par le FEM. La différence de coût entre le scénario de référence et l'alternative (le « projet » ou programme du FEM) représente le surcoût.

35. Dans la réalité, le chiffrage du financement du surcoût par le FEM requiert négociation et souplesse. Le document d'orientation précité fait référence à « l'approche de l'estimation du surcoût intégral convenu ». Les termes « approche » et « estimation » soulignent le fait que le chiffrage du surcoût n'est pas un exercice figé<sup>10</sup>. Le terme « convenu » traduit l'idée selon laquelle le chiffrage du surcoût n'est pas un fait imposé, mais le résultat d'une négociation entre les initiateurs du projet, le FEM et les autres bailleurs de fonds (la politique du FEM fait référence aux « négociations techniques entre le FEM et les bénéficiaires »).

36. L'estimation du surcoût est surtout utile et simple lorsqu'il est question de comparer deux projets ou programmes offrant le même service<sup>11</sup>. Dans ces conditions, l'application du principe du surcoût aux POP pose un problème de fond. En effet, lorsque l'opération consiste à éliminer des POP ou les déchets qui en contiennent, il n'existe généralement pas de scénario de référence sur lequel fonder la comparaison. En outre, bien qu'il existe des avantages à l'échelle nationale pouvant être associés à l'intervention du FEM (réduction de la morbidité et des coûts des soins de santé, par exemple), ces avantages ne sont pas toujours compris ou pris en considération. Enfin, même si on peut convenir du principe qu'une intervention particulière destinée à réduire les POP aura des effets positifs aussi bien pour le pays que pour la planète, il n'est pas techniquement possible de concevoir une « formule » qui aiderait à faire correspondre ces effets aux coûts y afférents.

<sup>9</sup> « Incremental Costs », GEF/C.7/Inf.5, 1996 - <http://www.thegef.org/council/council7/c7inf5.htm>

<sup>10</sup> Il convient de souligner qu'en général, le FEM n'a pas établi une liste d'opérations auxquelles il n'affectera jamais ses ressources. Il existe toutefois quelques exceptions : i) pour les activités habilitantes (élaboration de plans nationaux de mise en œuvre), l'achat des véhicules est en principe exclu, et l'acquisition du matériel de laboratoire est plafonné à 5 % du financement du FEM ; ii) le Conseil du FEM a exprimé le point de vue selon lequel si la fermeture des usines produisant des substances chimiques contenant des POP est un résultat souhaitable pouvant être intégré à un projet du FEM, ce dernier ne peut financer la perte de revenus ou indemniser les travailleurs suite à la fermeture desdites usines.

<sup>11</sup> Ahuja D., *The incremental cost of climate change mitigation projects*, Document de travail du FEM n° 9, 1993.

***Dispositif d'allocation des ressources (DAR)***

37. La Conférence des parties a prié le FEM de rendre compte de l'évolution de la mise en œuvre du Dispositif d'allocation des ressources. La négociation de la quatrième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM ayant abouti, le DAR a commencé à être appliqué, dans un premier temps dans les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques ».

38. Les Recommandations pratiques approuvées dans le cadre de la négociation de la reconstitution des ressources et entérinées par le Conseil du FEM chargent le Secrétariat de l'institution de « préparer un DAR basé sur les priorités environnementales à caractère mondial et les résultats des pays en la matière, qui sera applicable à l'ensemble du FEM ». Les Recommandations pratiques précisent en outre que « le DAR sera soumis à un examen indépendant à mi-parcours, que le Conseil étudiera à sa réunion de novembre/décembre 2008 parallèlement aux progrès réalisés par le Secrétariat dans la préparation d'indicateurs pour les autres domaines d'intervention. En fonction i) des conclusions de l'examen à mi-parcours, ii) de l'état d'avancement de la préparation des indicateurs pour les autres domaines d'intervention et iii) des décisions qui auront été prises par le Conseil sur l'élargissement du DAR au reste du FEM, le Secrétariat appliquera le dispositif à l'ensemble de l'institution d'ici 2010, si possible ».

39. Les points focaux nationaux des pays bénéficiaires de l'aide du FEM devraient jouer un rôle central en facilitant, dans leurs pays respectifs, la conduite d'un processus consultatif favorisant la meilleure utilisation des ressources. Le Conseil a prévu une augmentation de l'aide à l'appui des points focaux nationaux et du renforcement des capacités nationales pour que les pays soient mieux en mesure de répondre aux grands enjeux environnementaux de la planète et d'intervenir dans le cadre du DAR. À cette fin, deux nouvelles initiatives – le Programme d'aide aux points focaux nationaux et l'Initiative du FEM pour l'organisation d'ateliers de dialogue national – offrent l'occasion aux parties concernées de mieux s'informer sur le DAR et d'exprimer leurs avis.<sup>12</sup>

40. Pendant la période couverte par le présent rapport, il a été organisé une réunion préliminaire d'explication du DAR avec le groupe de travail interinstitutionnel sur les POP. Le Secrétariat de la Convention de Stockholm y a pris part. Aucune autre activité directement liée au DAR n'a été menée pendant cette période. Le Secrétariat du FEM continuera à consulter le Secrétariat de la Convention de Stockholm sur cette question.

***Évaluation de l'efficacité***

41. La Conférence des parties a prié le FEM de « travailler avec le Secrétariat de la Convention en vue de définir une démarche appropriée pour développer les capacités des Parties qui sont des pays en développement et des pays à économie en transition, aux fins de l'évaluation de l'efficacité [...] ». Le FEM a régulièrement recueilli l'avis du Secrétariat de la Convention de Stockholm sur cette question. À sa troisième réunion, la Conférence des parties examinera le projet d'application du plan mondial de suivi de la première évaluation de l'efficacité en vue de son adoption. Le FEM continuera à suivre de près l'aide pouvant être

---

<sup>12</sup> Des renseignements sur ces programmes peuvent être obtenus à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/gef/dialogue/index.htm>.

apportée à l'appui d'activités de mise en œuvre durables entreprises à l'initiative de pays pouvant prétendre aux financements du FEM, conformément au mandat de l'institution.

42. Le FEM s'est déjà engagé sur cette voie par son appui au projet *Évaluation des capacités existantes et des capacités à renforcer pour l'analyse des POP dans les pays en développement*, qui bénéficie du cofinancement du Canada, de l'Allemagne et du Japon. Le projet, sur le point d'être achevé, a abouti à la constitution d'une base de données sur les capacités existantes des laboratoires et à la mise au point d'un certain nombre d'outils de formation et de supports d'orientation. Il a en outre traité de divers aspects de l'analyse des POP avec un échantillon de laboratoires en Afrique, en Amérique latine et en Asie du Sud Est.

### ***Renforcement des capacités scientifiques et techniques des pays bénéficiaires***

43. La Conférence des parties a également prié le FEM de l'informer des moyens auxquels « il pourrait recourir pour appuyer la fourniture de matériel scientifique et le développement des capacités techniques et scientifiques requises aux fins de l'exécution de projets [...] ». C'est à ce titre que des exemples sont donnés ci-après du type d'activité de renforcement des capacités scientifiques et techniques qui a cours à ce jour dans le cadre des projets approuvés du FEM liés aux POP. Ces exemples ne sauraient constituer une analyse exhaustive du sujet ni une description de toutes les manières dont le FEM peut soutenir de telles activités.

44. Il ressort de l'expérience des projets du FEM et d'autres projets que l'acquisition du matériel scientifique et le renforcement des capacités scientifiques et techniques se font le mieux dans le cadre de programmes plus vastes où ces aspects ne constituent pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'atteindre un objectif plus général (qui, en l'occurrence, est la réduction et l'élimination des POP). Cette expérience montre en particulier que la probabilité que ces efforts aient des effets durables se trouve largement accrue lorsqu'ils sont déployés dans un cadre plus large.

45. En général, la plupart des projets de grande taille du FEM qui proposent des solutions de remplacement aux POP ou visent à enlever et éliminer les déchets contenant des POP englobent un volet « renforcement des capacités scientifiques et techniques ». C'est ainsi qu'un projet s'intéresse à la promotion de différents procédés (appâts pour termites et techniques et méthodes de construction adaptés, par exemple), pour remplacer l'usage des pesticides contenant des POP dans la lutte contre les termites. À cet effet, un petit volet « recherche-développement » est inclus pour montrer plus concrètement comment les solutions de remplacement sélectionnées sont applicables au contexte local. Un autre projet sur la gestion des PCB prévoit la formation de fonctionnaires et de membres du personnel de sociétés d'électricité à différents aspects du suivi des PCB, y compris l'échantillonnage, l'évaluation des données et l'assurance/le contrôle de la qualité. Le même projet prévoit l'utilisation de radars de sondage du sous-sol pour localiser les lieux d'enfouissement des PCB, et introduira également la désorption thermique pour le traitement des sols relativement peu contaminés. Dans le cadre d'un autre projet traitant de la gestion des PCB, le FEM cofinancera la modernisation et le renforcement des laboratoires existants pour l'analyse des POP. Cet aspect mobilise également une petite fraction des ressources affectées à un projet témoin consacré à des solutions de remplacement du DDT dans la lutte antivectorielle. De tels projets englobent en général la formation sur les techniques intégrées de lutte contre le

vecteur du paludisme et font intervenir des systèmes d'information géographique pour analyser les aspects épidémiologiques et les données entomologiques ou d'autre nature concernant le paludisme. Enfin, deux projets du FEM favorisent l'introduction de technologies existantes de destruction des polluants organiques persistants sans combustion, et un autre projet soutiendra la recherche-développement dans deux pays en développement pour vérifier l'efficacité des technologies à faible coût destinées à la décontamination des sites.

## **PERSPECTIVES**

46. À la fin de la période considérée, le FEM avait engagé 218 millions de dollars à l'appui de projets dans le domaine d'intervention « polluants organiques persistants » et avait mobilisé des financements additionnels auprès de ses partenaires, qui portaient la valeur totale du portefeuille à plus de 370 millions de dollars. Pendant FEM-3 (juillet 2002 – juin 2006), les efforts ont été axés sur l'aide à l'élaboration des plans nationaux de mise en œuvre dans les pays pouvant prétendre à l'aide du FEM. À l'issue récente de la négociation de la quatrième reconstitution des ressources du FEM, le Caisse a été reconstituée à hauteur de 3,13 milliards de dollars, dont 300 millions de dollars prévus pour les POP. Un grand nombre de Parties devant prochainement finaliser leur plan national de mise en œuvre, les activités de FEM-4 devraient être marquées par le passage de la préparation de ces plans à leur mise en œuvre.

**ANNEXE A : LISTE DES RAPPORTS DEJA PRÉSENTÉS PAR LE FEM À LA CONFÉRENCE  
DES PARTIES À LA CONVENTION DE STOCKHOLM**

*Rapport du FEM à la deuxième réunion de la Conférence des parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (UNEP/POPS/COP.2/28, 3 février 2006)*

*Rapport du FEM à la première réunion de la Conférence des parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (UNEP/POPS/COP.1/INF/11, 15 février 2005)*

*Activities of the Global Environment Facility in Support of the Early Implementation of the Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants – Préparé pour la septième session du Comité de négociation intergouvernemental (UNEP/POPS/INC.7/INF/11, 12 juin 2003)*

*Report of the Global Environment Facility to the sixth session of the Intergovernmental Negotiating Committee (UNEP/POPS/INC.6/INF/9, 10 juin 2002)*

**ANNEXE B : RÉSUMÉ DES PROJETS APPROUVÉS PENDANT LA PÉRIODE EXAMINÉE  
15 DÉCEMBRE 2005 – 31 DÉCEMBRE 2006**

PROJETS DE GRANDE TAILLE

**Projet global : Projet témoin de promotion des meilleures méthodes et techniques de réduction des déchets médicaux pour éviter les rejets de dioxines et de mercure dans l'environnement.**

ADMINISTRATION : PNUD

EXÉCUTION : UNOPS, gouvernements

PAYS : Argentine, Inde, Lettonie, Liban, Philippines, Sénégal, Tanzanie et Viet Nam

Financement FEM : 11,1 millions de dollars ; Cofinancement : 13,5 millions de dollars.

Coût total du projet : 24,6 millions de dollars

Ce projet a pour but de faire la démonstration et la promotion de la transposition des méthodes et techniques les plus efficaces de gestion des déchets biomédicaux par des structures et programmes modèles, et de réduire les obstacles à la mise en œuvre de ces stratégies. Si elles sont transposées à l'échelle nationale et maintenues, ces méthodes et techniques éprouvées pourraient permettre de réduire les rejets dans la nature d'une quantité estimée de 187g TEQ de dioxine et de 2 910 kg de mercure par an dans les secteurs médicaux des pays participants, tout en montrant l'applicabilité d'approches transposables à plus grande échelle. Minimiser la quantité de déchets médicaux produits et limiter la quantité de déchets incinérés sont quelques-unes des mesures qui seront prises.

**Projet régional : Élaboration de stratégies de recensement des sites contaminés par les produits chimiques figurant aux annexes A, B et/ou C de la Convention de Stockholm**

ADMINISTRATION : ONUDI

EXÉCUTION : Ministère de l'Environnement et des Sciences, Ghana ; Ministère fédéral de l'Environnement, Nigéria ; Bureau régional de l'ONUDI à Abuja

PAYS : Ghana, Nigéria

Financement FEM : 2,65 millions de dollars ; Cofinancement : 2 millions de dollars

Coût total du projet : 4,65 millions de dollars

L'objectif global de ce projet est de développer les capacités et renforcer les institutions et d'élaborer des stratégies appropriées pour recenser les sites contaminés par les produits chimiques figurant aux annexes A, B et/ou C de la Convention de Stockholm et d'autres substances toxiques, en fonction du contexte local. Le projet permettra en outre d'évaluer la viabilité des techniques de décontamination peu coûteuses et respectueuses de l'environnement. Les résultats attendus du projet comprennent l'élaboration d'une législation sur la gestion des sols contaminés, et la préparation des instruments économiques et financiers nécessaires ; des modèles transposables de gestion des sols contaminés ; l'établissement d'inventaires nationaux de sols contaminés et la mise au point de systèmes intégrés régionaux et nationaux de gestion ; le renforcement des capacités de gestion des sols contaminés et d'atténuation des risques de contamination ; et le renforcement de la sensibilisation et de l'éducation du public.

**Chine : Solutions de remplacement à l'usage du DDT dans la fabrication des peintures antisalissure**

ADMINISTRATION : PNUD

EXÉCUTION : FECO/SEPA

Financement FEM : 11,91 millions de dollars ; Cofinancement : 12,25 millions de dollars

Coût total du projet : 24,16 millions de dollars

Ce projet a pour but de remplacer les peintures antisalissure à base de DDT par des solutions techniquement réalisables, économiquement viables et respectueuses de l'environnement. Il s'agit de mettre fin à l'utilisation de 250 tonnes de DDT/an comme additif dans la fabrication des peintures antisalissure, par l'adoption de solutions de remplacement moins toxiques. Le projet encouragera la production, la distribution et l'utilisation de produits de substitution, tout en aidant à l'élimination à terme des tributylétains (TBT). Pour pérenniser le non-recours au DDT et l'adoption de solutions de remplacement, les règles et normes nécessaires seront établies ou révisées, et les capacités seront renforcées pour créer le cadre institutionnel favorable au projet.

**Brésil : Mesures initiales d'application de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants : Préparation d'un plan national de mise en œuvre**

ADMINISTRATION : PNUE

EXÉCUTION : Ministère fédéral de l'Environnement

Financement FEM : 1,85 millions de dollars ; Cofinancement : 1,68 millions de dollars

Coût total du projet : 3,53 millions de dollars

Ce projet a pour but d'élaborer un plan national de mise en œuvre comme point de départ de l'application de la Convention de Stockholm. Le plan sera préparé conformément aux dispositions de l'article 7 de la Convention, en tenant compte des obligations énoncées dans les autres articles de la Convention.

PROJETS DE MOYENNE TAILLE

**Lettonie : Élimination sans risque pour l'environnement des équipements et déchets contenant des PCB**

ADMINISTRATION : PNUD

EXÉCUTION : Ministère de l'Environnement

Financement FEM : 1 million de dollars ; Cofinancement : 1,84 millions de dollars

Coût total du projet : 2,84 millions de dollars

Ce projet permettra de financer certaines des actions les plus urgentes requises dans le cadre du plan national de mise en œuvre, c'est-à-dire l'enlèvement des équipements contenant des PCB et leur élimination dans le respect de l'environnement. À ce titre, le projet visera les 4 282 condensateurs et les 34 transformateurs contenant des PCB recensés jusqu'ici dans le premier inventaire de ces composés organiques. Le projet aidera aussi les industries lettonnes en leur accordant des prêts à des conditions libérales pour l'acquisition de nouveaux équipements ne contenant pas de PCB. En outre, il permettra de renforcer le cadre réglementaire en fixant des valeurs limites de contamination et d'expositions, de poursuivre les inventaires initiaux et, enfin, de s'assurer du soutien des industries participantes et du public en général par des campagnes de sensibilisation/promotion.

**ANNEXE C : LISTE DES PROJETS (SAUF PLANS NATIONAUX DE MISE EN ŒUVRE)  
APPROUVÉS ENTRE L'ADOPTION DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM, EN MAI 2001,  
ET LE 31 DÉCEMBRE 2006**

Brésil : Mesures initiales d'application de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants : Préparation d'un plan national de mise en œuvre (PNUE) ; Financement total : 3,5 millions de dollars ; FEM : 1,9 million de dollars.

Chine : Solutions de remplacement à l'usage du DDT dans la fabrication des peintures antisalissure (PNUD) ; Financement total : 24,2 millions de dollars ; financement FEM : 12,2 millions de dollars.

Chine : Projet pilote de méthodes de remplacement du chlordane et du mirex dans la lutte contre les termites (Banque mondiale) ; Financement total : 28,3 millions de dollars ; FEM : 14,6 millions de dollars.

Chine : Projet pilote de gestion et d'élimination des PCB (Banque mondiale) ; Financement total : 31,8 millions de dollars ; FEM : 18,6 millions de dollars.

Lettonie : Élimination sans risque pour l'environnement des équipements et déchets contenant des PCB (PNUD) ; Financement total : 2,8 millions de dollars ; FEM : 1 million de dollars.

Moldova : Gestion et destruction des POP (Banque mondiale) ; Financement total : 12,9 millions de dollars ; FEM : 6,7 millions de dollars.

Philippines : Projet global : Démonstration de la viabilité des technologies existantes de destruction des polluants organiques persistants sans combustion et élimination des obstacles à leur utilisation (PNUD/ONUDI) ; Financement total : 12,3 millions de dollars ; FEM : 4,6 millions de dollars.

République slovaque : Projet mondial : Démonstration de la viabilité des technologies existantes de destruction des polluants organiques persistants sans combustion et élimination des obstacles à leur utilisation (PNUD/ONUDI) ; Financement total : 20,8 millions de dollars ; FEM : 10,7 millions de dollars.

Projet régional (Ghana, Nigéria) : Élaboration de stratégies de recensement des sites contaminés par les produits chimiques figurant aux annexes A, B et/ou C de la Convention de Stockholm (ONUDI) ; Financement total : 4,7 millions de dollars ; FEM : 2,7 millions de dollars.

Projet régional : Programme d'élimination des stocks de pesticides en Afrique (phase I) (Banque mondiale/FAO) ; Financement total : 60,7 millions de dollars ; FEM : 25,7 millions de dollars.  
La première phase de ce programme, qui marque le début de la mise en application effective de la Convention de Stockholm, permettra d'enlever et d'éliminer approximativement 5 000 tonnes de pesticides périmés dans le respect de l'environnement.

Projet régional : Projet pilote de méthodes économiquement efficaces, respectueuses de l'environnement et adaptées au milieu, pouvant durablement remplacer le DDT dans la lutte contre le paludisme en Afrique (PNUE) ; Financement total : 11,9 millions de dollars ; FEM : 5,9 millions de dollars

Projet régional : Réduction de la dépendance à l'égard des POP et autres produits chimiques agricoles dans les bassins du Sénégal et du Niger par une gestion intégrée de la production et de la lutte contre les ennemis des cultures et la pollution (PNUE/FAO) ; Financement total : 9,3 millions de dollars ; FEM : 4,5 millions de dollars. (Projet commun Eaux internationales/POP).

Projet régional : Programme d'action et démonstration de méthodes pouvant durablement remplacer le DDT dans la lutte contre le paludisme au Mexique et en Amérique centrale (PNUE) ; Financement total : 13,9 millions de dollars ; FEM : 7,5 millions de dollars.

Projet global : Renforcement de la capacité de 15 des pays les moins avancés à préparer leurs plans nationaux de mise en œuvre prévu par la Convention de Stockholm (PNUD) ; Financement total : 1,4 million de dollars ; FEM : 0,7 million de dollars.

Projet global : Renforcement de la capacité de 25 des pays les moins avancés à préparer leurs plans nationaux de mise en œuvre prévu par la Convention de Stockholm (PNUD) ; Financement total : 2 millions de dollars ; FEM : 1 million de dollars.

Projet global : Évaluation des capacités existantes et des capacités à renforcer pour l'analyse des POP dans les pays en développement (PNUE) ; Financement total : 1,3 million de dollars ; FEM : 0,4 million de dollars.

Projet mondial : Projet pilote de promotion des meilleures méthodes et techniques de réduction des déchets médicaux pour éviter les rejets de dioxines et de mercure dans l'environnement (PNUD) ; Financement total : 24,6 millions de dollars ; FEM : 11 millions de dollars.

Projet mondial : Encourager la société civile à participer activement et efficacement au travail de préparation de la mise en application de la Convention de Stockholm — Projet ONG d'élimination des POP (PNUE/ONUDI) ; Financement total : 2 millions de dollars ; FEM : 1 million de dollars.

Projet mondial : Aide à l'application de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (PNUE) ; Financement total : 1,8 million de dollars ; FEM : 0,9 million de dollars.

**ANNEXE D : LISTE DES PAYS DONT LES ACTIVITÉS HABILITANTES RELATIVES  
AUX POP ONT ÉTÉ APPROUVÉES, AU 31 DÉCEMBRE 2006**

Pays	Entité d'exécution	Pays	Entité d'exécution	Pays	Entité d'exécution
Afrique du Sud	PNUE	Honduras	PNUD	Rép. dém. de Corée	PNUD
Albanie	PNUD	Hongrie	ONUDI	Rép. dominicaine	PNUD
Algérie	ONUDI	Indonésie	ONUDI	Roumanie	ONUDI
Antigua-et-Barbuda	PNUE	Inde	ONUDI	RDP Lao	ONUDI
Argentine	PNUE	Iran	PNUD	République tchèque	ONUDI
Arménie	ONUDI	Jamaïque	PNUD	Rwanda	ONUDI
Azerbaïdjan	ONUDI	Îles Marshall	PNUE	Samoa	PNUD
Bahamas	PNUE	Jordanie	PNUE	Sao Tomé-et-Principe	ONUDI
Bangladesh	PNUD	Kazakhstan	PNUD	Sénégal	PNUE
Barbade <sup>1</sup>	PNUE	Kenya	PNUE	Serbie-et-Monténégro	PNUE
Belarus	Banque mondiale	Kiribati	PNUE	Seychelles	ONUDI
Belize	PNUD	Kirghizistan	PNUE	Sierra Leone	ONUDI
Bénin	PNUE	Lettonie	PNUD	République slovaque	PNUD
Bolivie	ONUDI	Liban <sup>1</sup>	PNUE	Slovénie <sup>1</sup>	PNUE
Botswana	ONUDI	Lesotho	ONUDI	Sri Lanka	PNUE
Brésil <sup>2</sup>	PNUE	Libéria	ONUDI	Sainte-Lucie	PNUE
Bulgarie <sup>1</sup>	PNUE	Lituanie	PNUD	Soudan	PNUD
Burkina Faso	PNUD	Macédoine	ONUDI	Suriname	PNUD
Burundi	ONUDI	Madagascar	PNUE	Syrie	PNUE
Cambodge	PNUE	Malaisie <sup>1</sup>	PNUE	Tadjikistan	PNUE
Cameroun	PNUE	Malawi	ONUDI	Tanzanie	ONUDI
Cape Vert	PNUE	Mali <sup>1</sup>	PNUE	Tchad	ONUDI
Chili <sup>1</sup>	PNUE	Mauritanie	PNUE	Thaïlande	PNUE
Chine <sup>2</sup>	ONUDI	Maurice	PNUD	Togo	ONUDI
Colombie	Banque mondiale	Mexique	Banque mondiale	Tonga	PNUE
Comores	PNUD	Moldova	Banque mondiale	Trinité-et-Tobago	PNUD
Congo	ONUDI	Micronésie	PNUE	Tunisie	PNUE/ONUDI
Costa Rica	PNUE	Mongolie	ONUDI	Turquie	ONUDI
Côte d'Ivoire	PNUE	Maroc	PNUD	Tuvalu	PNUE
Croatie	ONUDI	Mozambique	PNUE	Ukraine	PNUE
Cuba	PNUE	Nauru	PNUE	Uruguay	PNUE
Djibouti	ONUDI	Népal	ONUDI	Vanuatu	PNUE
Dominique	PNUE	Nicaragua	PNUD	Venezuela	ONUDI
Équateur <sup>1</sup>	PNUE	Niger	ONUDI	Viet Nam	PNUD
Égypte	ONUDI	Nigéria	ONUDI	Yémen	PNUE
El Salvador	PNUD	Niue	PNUD	Zambie <sup>1</sup>	PNUE
Éthiopie	ONUDI	Oman	PNUE	Zimbabwe	PNUE
Fédération de Russie <sup>3</sup>	PNUE	Ouganda	PNUE		
Fidji	PNUE	Pakistan	PNUD		
Gabon	ONUDI	Palau	PNUE		
Gambie	PNUE	Panama	PNUE		
Géorgie	PNUD	Papouasie Nouvelle Guinée <sup>1</sup>	PNUE		
Ghana	ONUDI	Paraguay	PNUE		
Guatemala	ONUDI	Perou	PNUD		
Guinée <sup>1</sup>	PNUE	Philippines	PNUD		
Guinée-Bissau	PNUE	Pologne	ONUDI		
Haïti	PNUE	Rép. Centrafricaine	ONUDI		

- Notes : 1. Participent au projet pilote « Préparation de plans nationaux de mise en œuvre pour la gestion des POP »  
2. Projet de grande envergure en cours d'exécution  
3. Projet de grande envergure en cours de préparation (PDF-B)